Recuellaire 14 1928

hebdomadaire
 190° année
 octobre 2014
 n° 33 / 7614°
 pages 1865 à 1928



EDITO

1865 Avis de tempête!, Félix Rome

ACTUALITÉS

- 1868 Action de groupe : publication du décret d'application de la loi du 17 mars 2014
- 1874 Droit réel de jouissance spéciale : précisions de l'arrêt de renvoi
- 1876 Procréation médicalement assistée : adoption plénière par l'épouse de la mère

POINT DE VUE

1883 La consécration législative du fonds de commerce sur le domaine public, Joseph Andreani et Bastien Brignon

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1895 Chronique: Commentaire de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n° 2014-873 du 4 août 2014, *RÉGINE*
- 1905 Panorama: Droit patrimonial de la famille, Vincent Brémond, Marc Nicod et Janine Revel
- 1915 Notes: À propos de quelques petits arrêts de la jurisprudence civile..., note sous Com. 18 et 11 mars 2014 [2 arrêts], Denis Mazeaud
- 1919 Une erreur des notaires compréhensible eu égard à la complexité du droit fiscal, note sous Civ. 1^{re}, 2 juill. 2014, Corinne Boismain
- Violation du droit de préférence du preneur à l'expiration du bail consenti par la SAFER sur les biens mis à sa disposition: quelle sanction?, note sous Civ. 3°, 18 juin 2014, Jean-Jacques Barbièri et Franck Roussel

ENTRETIEN

1928 Jean-Louis Thillier - Crises sanitaires : nouveaux enjeux de l'expertise scientifique et de l'expert



321433

Recueil Dalloz

75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER Denis MAZEAUD, Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356) • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284) Katy PERCHERÈAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 0140648992

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement; France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Septembre 2014

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 581,1Z TVA FR 69 572 195 550 Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché central « Recueil / AJ Contrats »

SOMMAIRE





1868

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement solidaire: pas d'exonération pour cause de force majeure, Com. 16 sept. 2014

Consommation

Action de groupe: publication du décret d'application de la loi du 17 mars 2014

Contrat d'affaires

Navigation maritime (abordage): compétence juridictionnelle internationale, Com. 16 sept. 2014

Entreprise en difficulté

Professionnel indépendant associé: soumission aux procédures collectives, Com. 16 sept. 2014 Offre de reprise: faculté de substitution de cessionnaire, Com. 16 sept. 2014 Liquidation judiciaire (dessaisissement): portée de la sanction par l'inopposabilité, . Com. 16 sept. 2014

Déclaration des créances: créanciers liés au débiteur par un contrat publié,

Com. 16 sept. 2014

Résolution du plan: admission des créances dans la nouvelle procédure, Com. 16 sept. 2014 Responsabilité pour insuffisance d'actif: constitutionnalité du dispositif, Cons. const., 26 sept. 2014

Propriété intellectuelle

Marque (refus d'enregistrement): signe constitué par la forme du produit, CJUE 18 sept. 2014

Certificat complémentaire de protection: requête en interdiction provisoire,

Com. 16 sept. 2014

Droit d'auteur (bibliothèques publiques): numérisation des collections, CJUE 11 sept. 2014

Société et marché financier

Obligations comptables et commissariat aux comptes: décret de simplification Expertise de l'article 1843-4: date d'évaluation des droits sociaux, Com. 16 sept. 2014 Fusion-absorption d'une société créancière: sort du cautionnement, Com. 16 sept. 2014

1873

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Livre foncier (Alsace-Moselle): action en résolution d'une vente, Civ. 3º, 17 sept. 2014 Droit réel de jouissance spéciale: précisions de l'arrêt de renvoi, Paris, 18 sept. 2014

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (préemption): rétractation de l'intention d'aliéner, Civ. 3°, 17 sept. 2014

Assurances (réduction des indemnités): inconstitutionnalité du régime local d'Alsace-Moselle, Cons. const., 26 sept. 2014

Famille-Personne-Succession

Donation-partage (droit de retour): renonciation des descendants du donataire, Civ. 1^{re}, 16 sept. 2014

Procréation médicalement assistée: adoption plénière par l'épouse de la mère, Cass., avis, 22 sept. 2014

Adoption simple: proposition de loi relative à la protection de l'enfant

1877

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Droit de préemption (expropriation): date de référence pour l'indemnité de dépossession, Civ. 3°, 17 sept. 2014

1878 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étudiants étrangers (conditions d'admission): séjour supérieur à trois mois, CJUE, 10 sept. 2014

1878

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal-

Pêche maritime (infraction): contrôle de conventionnalité de la loi française, Crim. 9 sept. 2014

Presse et communication

Diffamation (action publique): actes interruptifs de prescription, Crim. 16 sept. 2014

Procédure pénale

Cour d'assises: poursuite des débats en l'absence de l'accusé et de ses avocats, Crim. 17 sept. 2014

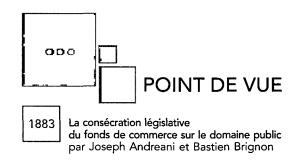
Expertise: portée des notes prises lors de la mission, Crim. 17 sept. 2014 Fichier des auteurs d'infractions sexuelles: dispense d'inscription, Crim. 17 sept. 2014 Contrôle iudiciaire: calcul du cautionnement et interdiction professionnelle, Crim. 17 sept. 2014 Garde à vue (nullité): régime antérieur à la loi du 14 avril 2011, Crim. 10 sept. 2014

1882

DROIT PUBLIC

Environnement

Transaction (infractions au code de l'environnement): constitutionnalité du dispositif, Cons. const., 26 sept. 2014





ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1885

L'ordonnance du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés par Bruno Dondero

1895

Commentaire de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n° 2014-873 du 4 août 2014 par RÉGINE (Recherches et études sur le genre et les inégalités en Europe)

PANORAMA

1905

Droit patrimonial de la famille juin 2013 - juin 2014 par Vincent Brémond, Marc Nicod et Janine Revel

NOTES

1915

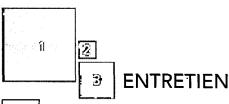
À propos de quelques petits arrêts de la jurisprudence civile..., note sous Com. 18 et 11 mars 2014 [2 arrêts] par Denis Mazeaud

1919

Une erreur des notaires compréhensible eu égard à la complexité du droit fiscal, note sous Civ. 1^{ex}, 2 juill. 2014 par Corinne Boismain

1.924

Violation du droit de préférence du preneur à l'expiration du bail consenti par la SAFER sur les biens mis à sa disposition: quelle sanction?, note sous Civ. 3°, 18 juin 2014 par Jean-Jacques Barbièri et Franck Roussel



1928

Jean-Louis Thillier - Crises sanitaires: nouveaux enjeux de l'expertise scientifique et de l'expert

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).